

MAIRIE DE TRAPPES

CIMETIÈRE PARC

AVIS du 2 mai 2023

MONSIEUR LE MAIRE DE LA VILLE DE TRAPPES, DONNE AVIS AUX TITULAIRES DES CONCESSIONS SITUÉES AU CIMETIÈRE PARC DANS LE TABLEAU CI-APRÈS DÉSIGNÉES ARRIVANT À EXPIRATION OU ÉTANT EXPIRÉES, À LEURS DESCENDANTS OU SUCCESEURS, QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2223-15 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, IL SERA PROCÉDÉ À LA RELÈVE DE CES SÉPULTURES :

NOM	EMPLACEMENT	NOM	EMPLACEMENT	NOM	EMPLACEMENT
MALLET	Carré6/IlotS/191	BEAUDINET	Carré6/IlotS/188	GERARD	Carré6/IlotS/184
MENDES RAMOS	Carré6/IlotS/182	GESQUIERE	Carré6/IlotS/181	JACQUEMIN	Carré6/IlotP/156
ROLLAND	Carré6/IlotP/158	DAMAS AGIS	Carré6/IlotT/198	HAINAULT	Carré6/IlotT/197
PRADIN	Carré6/IlotU/220	LAMY	Carré6/IlotO/144	HAINAULT	Carré6/IlotT/196
NONNON	Carré6/IlotN/131	ROLLAND	Carré6/IlotN/128	SCHOLASTIQUE	Carré6/IlotI/92
BLASSIAU	Carré6/IlotI/93	MAZATEAU	Carré6/IlotI/90	FLECHET	Carré6/IlotI/96
BEZARD	Carré6/IlotH/78	SIDIBE-DIANE	Carré6/IlotE/41	GALLET	Carré6/IlotE/36
LYKO	Carré6/IlotD/22	VIDON	Carré6/IlotF/53	RAMMANE	Carré6/IlotK/114
CHAMBRIER	Carré6/IlotU/211	GLAVAN	Carré6/IlotO/140	GAUTHIER	Carré7/ilotD/n°53
STOLZ	Carré7/ilotD/n°49	BOUDET	Carré7/ilotD/n°34	PHILENE	Carré7/ilotD/n°21
MATOS	Carré7/ilotD/n°23	DEMAY	Carré7/ilotB1/n°9	DIAOU	Carré7/ilotB1/n°6
ERDN	Carré7/ilotB1/n°7				

Ils sont en conséquence invités à se présenter en mairie service de l'État-civil, afin de renouveler leurs concessions.